

Ressources humaines

La rémunération reste une insatisfaction majeure des infirmiers en pratique avancée

Publié le 05/03/25 -

15h49



Dans une enquête dévoilée ce 4 mars, l'Unipa dresse un état des lieux de la rémunération des étudiants et infirmiers en pratique avancée, toutes modalités d'exercice confondues. La rémunération persiste comme source d'insatisfaction majeure.



À l'hôpital public, en clinique ou en libéral, la rémunération demeure l'une des grandes insatisfactions des infirmiers en pratique avancée. (Belmonte/BSIP)

La question de la rémunération reste une préoccupation majeure pour les infirmiers en pratique avancée (IPA). Ce 4 mars, l'Union nationale des IPA (Unipa) a dévoilé le résultat d'une consultation nationale menée auprès de 1 000 répondants, soit un quart de la population IPA, y compris les étudiants. Cette enquête vise à dresser un état des lieux précis des conditions salariales de ces professionnels en France et à identifier les principales difficultés tout en esquisant des pistes d'amélioration. Elle permet, souligne le syndicat, d'apporter "*des chiffres inédits, qui sont très évocateurs de la situation*". Ainsi, l'Unipa analyse les données en fonction des modalités d'exercice des répondants (lire l'encadré) et explicite, tous secteurs confondus, un besoin criant d'une rémunération à la hauteur de leur implication et de leurs compétences.

Le profil des répondants

La consultation menée par l'Unipa a réuni 1 058 répondants, dont 77% sont des femmes, et avec une prédominance de la tranche d'âge des 31-50 ans (80% des répondants). Ces professionnels ont une expérience moyenne de dix à quinze ans en tant qu'infirmier diplômé d'État avant de devenir IPA. À noter que 61 répondants ne sont plus IPA, principalement pour reconversion professionnelle. 65% sont salariés, près de 16% sont étudiants et 12% sont des libéraux.

De fortes attentes dans la FPH

La moitié des IPA consultés exercent dans la fonction publique hospitalière (FPH). Parmi eux, seuls 5,5% sont satisfaits de leur rémunération. L'augmentation moyenne, par rapport à leur ancien salaire infirmier, est de 94 euros (€) nets mensuels. 27% indiquent perdre ou ne pas gagner d'argent dans le cadre de cette évolution. À noter également que 13% des IPA hospitaliers ne sont pas encore intégrés en tant que tel, avec une moyenne d'attente de plus de huit mois. Pour ceux le sont, cette intégration s'est faite par concours (45%) ou par intégration directe (55%). Cependant, pour ces derniers, 55% n'ont pas bénéficié d'une reprise des services publics effectifs, contrairement à ce que prévoit le cadre réglementaire. Les hospitaliers considèrent plus largement que *"l'écart salarial entre un infirmier diplômé d'État et un infirmier en pratique avancée devrait être de 530 €"*, souligne l'Unipa.

En outre, 65% des répondants estiment que leurs compétences sont reconnues, hors considération financière. Ils sont 84% à considérer que leurs compétences améliorent l'accès aux soins. L'enquête analyse aussi les relations hiérarchiques des IPA. La moitié (52%) est placée sous l'autorité d'un cadre supérieur de santé, près d'un tiers (30%) sous celle d'un cadre de santé et 14% d'un directeur des soins. Près de la moitié des répondants estime que le directeur des soins devrait être leur supérieur hiérarchique direct. Enfin, un tiers n'envisage pas de rester dans la fonction publique hospitalière, tandis qu'un quart pense à une reconversion. Parmi les attentes des IPA de ce secteur, figurent la refonte des grilles indiciaires, le respect et l'homogénéisation des règles d'intégration, l'utilisation des primes et plus largement la revalorisation de la fonction dans l'institution.

L'absence de grilles salariales dans le privé

Dans le secteur privé, les attentes sont similaires. Elle repose principalement sur le souhait d'une rémunération à hauteur des responsabilités et du niveau d'étude, sur la prise en compte de l'ancienneté et de l'expérience, et enfin sur la création de grilles salariales. Les 142 réponses analysées mettent en lumière une augmentation salariale moyenne de 290 € par mois, avec une

médiane à 257 €. 60% des IPA du secteur privé ne sont pas satisfaits de leur rémunération. 23% n'envisagent d'ailleurs pas de rester dans le secteur.

Enfin, concernant les libéraux, soit 139 répondants, 65% sont en exercice exclusif et 35% en exercice mixte. 70% d'entre eux étaient infirmiers libéraux avant de devenir IPA. Seuls 5% ont connu une augmentation de chiffres d'affaires vis-à-vis de leur exercice libéral antérieur. Moins de la moitié (49%) a reçu une aide totale à l'installation, et près d'un tiers (32%) une aide partielle. Plus de 60% jugent que le modèle de rémunération actuel est inadapté et 76% refusent un paiement à l'acte à 20 €. Près de 60% comptent toutefois rester en libéral pour les six prochains mois. Ces professionnels attendent une adaptation et une révision des forfaits, un paiement à l'acte, une amélioration des conditions d'installation et enfin une formation et sensibilisation des autres professionnels de santé à leur exercice.

Les particularités Asalée

Les IPA Asalée souhaitent rester dans cette modalité d'exercice à hauteur de 60%. Les réponses concernent une trentaine d'IPA. Leur augmentation moyenne salariale mensuelle est de 372 € nets. 42% sont satisfaits de leur rémunération. Trois d'entre eux étaient auparavant dans le public et ont constaté une augmentation de salaire notable. Les IPA Asalée se positionnent en faveur d'une rémunération à la hauteur des responsabilités et pour la création de primes.

Des rémunérations méconnues des étudiants

Enfin, l'enquête s'intéresse aux étudiants infirmiers en pratique avancée. Sur les 175 répondants, 62% bénéficient d'un financement employeur mais 20% financent personnellement leurs études. La moitié connaît une perte financière durant leurs études. 60% se destinent à un exercice dans la fonction publique hospitalière, 16% en libéral, 15% dans le privé et 7% dans le milieu associatif. Un quart n'a pas pris connaissance des rémunérations avant de s'engager dans les études. 67% estiment pourtant que celle-ci pourrait leur faire changer leur projet professionnel.

Face à cet état des lieux, l'Unipa est frappée de "*constater l'inertie administrative et institutionnelle*" qui freine selon elle "*considérablement*" le déploiement des IPA en France. Elle espère que la proposition de loi Infirmière, actuellement en discussion au Parlement, permettra d'intégrer de nouvelles avancées "*afin d'assurer la pérennité de la professio n*".

Clémence Nayrac

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

HOSPIMEDIA

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>